

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 12 novembre 2012**

**2012 DASES 642G** Participations et avenants aux conventions avec l'association France Terre d'Asile (FTDA) (18<sup>e</sup>) pour le fonctionnement de deux dispositifs d'accueil pour les mineurs isolés étrangers, dans le cadre du plan grand froid.

**M. Romain LEVY, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012 par lequel M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général lui propose de signer deux conventions avec l'association France terre d'asile sise 22/24 rue Marc Seguin (18<sup>e</sup>) pour le fonctionnement de deux dispositifs d'accueil pour les mineurs isolés étrangers, dans le cadre du plan grand froid.

Sur le rapport de M. Romain LEVY au nom de la 6e Commission ;

Délibère

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer deux avenants aux conventions dont le texte est joint avec l'association France terre d'asile sise 22/24 rue Marc Seguin (18<sup>e</sup>).

Article 2 : Une participation d'un montant total de 217.634 € est attribuée à l'association France terre d'asile sise 22/24 rue Marc Seguin (18<sup>e</sup>) N°SIMPA 55 901, au titre de l'année 2012, soit 35.500 € pour l'accueil des MIE dans le gymnase Château-Landon (10<sup>e</sup>) et 182.134 € pour le dispositif de mise à l'abri en hébergement à l'hôtel.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 51, chapitre 65, nature 6568 du budget de fonctionnement 2012 du Département de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.